

Comité permanent du droit des brevets

Dix-septième session
Genève, 5 – 9 décembre 2011

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La dix-septième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Philippe Baechtold (OMPI) a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR REVISE

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/17/1 Prov.1) tel qu'il était proposé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA SEIZIEME SESSION

3. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa seizième session (document SCP/16/9 Prov.2) tel qu'il était proposé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/12/3 Rev.2, SCP/12/3 Rev.2 Add., SCP/17/2 et SCP/17/2 Add.

5. Le SCP est convenu que ce point resterait inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine session. Le document SCP/17/2 sera actualisé à partir des observations reçues des États membres.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/17/3 et SCP/17/3 Add.

7. Le Secrétariat a indiqué que 56 États membres et un office régional des brevets avaient répondu au questionnaire sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet. Un grand nombre de délégations ont déclaré que les réponses au questionnaire fournissaient des indications utiles et elles se sont déclarées favorables à la prolongation du délai d'envoi des réponses au questionnaire.

8. Certaines délégations ont appuyé la proposition présentée par la délégation du Brésil (document SCP/14/7). En outre, un certain nombre d'activités de suivi par le comité ont été proposées par des délégations. Toutefois, certaines délégations ont proposé que le comité ne prenne une décision sur ces activités qu'après avoir reçu davantage de réponses au questionnaire.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS SYSTEMES D'OPPOSITION

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/INF/2, SCP/17/7, SCP/17/8, SCP/17/9 et SCP/17/9 Add.

10. Certaines délégations ont appuyé la proposition révisée présentée par les délégations du Canada et du Royaume-Uni (document SCP/17/8), alors que d'autres ont demandé davantage de précisions sur la teneur de la proposition révisée et ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne une définition générale des termes "qualité des brevets" et le programme de travail proposé. Une proposition présentée par la délégation du Danemark (document SCP/17/7) a été appuyée par certaines délégations. D'autres délégations ont exprimé leur point de vue sur la question de la qualité des brevets. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition relative à la qualité des brevets (document SCP/17/10) au cours de la réunion.

11. En ce qui concerne les systèmes d'opposition (documents SCP/17/9 et SCP/17/9 Add.), certaines délégations ont proposé que le Secrétariat élabore une étude sur les autres mécanismes administratifs donnant la possibilité aux tiers de contester la validité des brevets délivrés, tels que les procédures d'invalidation et de révocation, et sur les procédures relatives à la limitation des brevets délivrés.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTÉ

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7, SCP/16/7 Corr., SCP/17/INF/3 et SCP/17/4.

13. Certaines délégations ont appuyé la proposition présentée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d'action pour le développement (documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr.). D'autres délégations ont toutefois déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure d'approuver cette proposition sous sa forme actuelle.

14. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition sur les brevets et la santé (document SCP/17/11) au cours de la session. Certaines délégations ont appuyé cette proposition, alors que d'autres ont formulé des remarques préliminaires, posé des questions et demandé des éclaircissements et un délai supplémentaire pour l'examiner.

15. En ce qui concerne les deux propositions, certaines délégations ont exprimé des préoccupations quant à la redondance entre les activités proposées et les travaux entrepris par d'autres organes de l'OMPI ou d'autres organisations intergouvernementales compétentes, à savoir l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

16. Le Secrétariat, ainsi que les représentants de l'OMS et de l'OMC, ont présenté les activités menées récemment par ces organisations en lien avec ce point de l'ordre du jour. Certains délégations se sont déclarées favorables à de futures réunions d'information organisées par l'OMPI, l'OMC et l'OMS sur la question des brevets et de la santé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE CLIENT ET CONSEIL EN BREVETS

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/17/5.

18. Certaines délégations ont proposé que le comité étudie de manière plus approfondie des solutions éventuelles aux problèmes relatifs aux aspects transfrontières de la confidentialité des communications entre les clients et les conseils en brevets. D'autres délégations ont proposé que soient envisagées, comme solutions éventuelles aux problèmes relatifs aux aspects transfrontières, des normes volontaires minimales qui pourraient être utilisées par les autorités nationales si elles le souhaitent. Certaines délégations ont déclaré que cette question relevait de la législation nationale et qu'aucun consensus n'avait été dégagé sur l'établissement de normes internationales ou sur une série de principes communs.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/14/4 Rev.2.

20. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le séminaire spécial sur les brevets et le transfert de technologie organisé par l'Économiste en chef de l'OMPI à Genève la matinée du 5 décembre 2011, avant l'ouverture de la session du SCP.

21. Certaines délégations ont proposé que le comité poursuive les travaux sur la question du transfert de technologie en mettant l'accent en particulier sur les aspects pratiques et les études de cas. D'autres ont toutefois estimé que les travaux du CDIP et, en particulier, l'achèvement du projet intitulé "Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs" (document CDIP/6/4 Rev.), devraient précéder toute autre activité relative au transfert de technologie entreprise par le SCP.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : REGLEMENT INTERIEUR REVISE

22. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/17/6 Rev.

23. Le SCP a adopté les règles de procédure particulières énoncées aux paragraphes 4 et 5 du document SCP/17/6 Rev.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

24. La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être développée et discutée à la prochaine session du SCP.

25. Le SCP est convenu que les travaux futurs du comité seront mis en œuvre comme convenu ci-après :

a) Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- i) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session du SCP.
- ii) Le délai d'envoi des réponses au questionnaire (document SCP/16/3 Rev.), ou de compléments de réponse, par les États membres et les offices régionaux est prorogé jusqu'au 9 mars 2012.
- iii) Le Secrétariat publiera les réponses reçues sur le forum électronique du SCP.
- iv) Le Secrétariat élaborera, pour la dix-huitième session du SCP, un nouveau document dans lequel figureront les réponses contenues dans les documents SCP/17/3 et SCP/17/3 Add, ainsi que celles reçues d'ici au délai susmentionné, sous une forme révisée qui permettra de mieux comprendre les éléments d'information, contenant des statistiques et regroupant les informations fournies en rubriques sur la base, par exemple, des différentes parties du questionnaire.

b) Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- i) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session du SCP.
- ii) Les propositions présentées par les délégations du Royaume-Uni et du Canada (document SCP/17/8) et du Danemark (document SCP/17/7) ont été débattues à la dix-septième session du SCP, mais aucun consensus n'a été atteint. Ces propositions et celle des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/10) seront examinées à la prochaine session du SCP.
- iii) Le Secrétariat invitera les États membres et les observateurs du SCP à soumettre des observations écrites sur les trois propositions, ainsi que tout autre commentaire ou toute autre contribution d'ici au 28 février 2012. Les observations des États membres seront traduites dans toutes les langues de travail du SCP si elles sont reçues d'ici au 28 février 2012. Les observations reçues après cette date seront traduites dans la mesure du possible. Les observations communiquées par les observateurs seront publiées dans la langue où elles ont été reçues. Les observateurs sont invités

à soumettre leurs observations dans autant de langues de travail du comité que possible. Le Secrétariat publiera les observations reçues sur le forum électronique du SCP et en établira une synthèse dans un document qui sera soumis au SCP à sa prochaine session.

- iv) Le Secrétariat révisera le document SCP/17/9 (Systèmes d'opposition), en tenant compte des observations formulées et de toute information supplémentaire devant être fournie par les États membres, en particulier des informations sur les mécanismes administratifs de révocation et d'invalidation, et sur toute autre procédure analogue ne figurant pas dans le document précité.

c) Brevets et santé

- i) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session du SCP.
- ii) La proposition soumise par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains et du groupe du Plan d'action pour le développement (document SCP/16/7) a été débattue à la dix-septième session du SCP, mais aucun consensus n'a été atteint. L'examen de cette proposition se poursuivra à la prochaine session.
- iii) La proposition soumise par la délégation des États-Unis d'Amérique (document SCP/17/11) sera examinée à prochaine session.
- iv) Le Secrétariat invitera les États membres et les observateurs du SCP à soumettre des observations écrites sur les deux propositions (documents SCP/16/7 et SCP/17/11), ainsi que tout autre commentaire ou toute autre contribution d'ici au 28 février 2012. Les observations des États membres seront traduites dans toutes les langues de travail du SCP si elles sont reçues d'ici au 28 février 2012. Les observations reçues après cette date seront traduites dans la mesure du possible. Les observations communiquées par les observateurs seront publiées dans la langue où elles ont été reçues. Les observateurs sont invités à soumettre leurs observations dans autant de langues de travail du comité que possible. Le Secrétariat publiera les observations reçues sur le forum électronique du SCP et en établira une synthèse dans un document qui sera soumis au SCP à sa prochaine session.
- v) Le Secrétariat établira, pour la dix-huitième session du SCP, un document énumérant les projets et activités relatifs aux brevets et à la santé, y compris leur état d'avancement ou leurs résultats, menés à l'OMPI, à l'OMC et à l'OMS, en indiquant les documents correspondants des trois organisations.
- vi) Si le SCP décide d'inviter l'OMC et l'OMS à de futures sessions du SCP, les États membres en seront informés suffisamment à l'avance.

d) Confidentialité des communications entre client et conseil en brevets

- i) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session du SCP.

ii) Le Secrétariat élargira son étude (document SCP/17/5) afin d'expliquer les manières d'aborder les problèmes transfrontières et les solutions possibles recensées dans le domaine de la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets.

e) Transfert de technologie

i) Cette question restera inscrite à l'ordre du jour de la dix-huitième session du SCP.

ii) Le Secrétariat établira un document recensant les différentes activités menées par l'OMPI dans le domaine du transfert de technologie et étoffera son étude sur les incitations dans le domaine des brevets et les obstacles au transfert de technologie (SCP/14/4 Rev.2) au moyen d'exemples concrets et de données d'expérience. Le SCP voudra peut-être envisager la possibilité d'organiser un séminaire pour compléter l'étude.

iii) Le Secrétariat aidera les États membres à favoriser la complémentarité et à éviter le chevauchement des travaux entrepris par le SCP et le CDIP sur la question du transfert de technologie.

26. Le Secrétariat a informé le SCP que sa dix-huitième session se tiendrait en mai ou en juin 2012 à Genève.

27. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignerait toutes les interventions faites au cours de la réunion et serait adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoyait que les membres du SCP formulent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité serait ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa session suivante.

28. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]